

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15

C O M M U N E de **TRAENHEIM**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 25 mai 2020 ouverte à 20 heures
Convocation remise le 14 mai 2020

Séance à huis clos

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Constance COUTURE, Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER, Nathalie WOLFF, MM. Frédéric BASTIAN, Jean DREYFUSS, Jean-Renaud KLEIN, Arnaud MERLIN, Cyrille MEYER, Nathan MULLER, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, David WETTERWALD

Membres absents excusés : -

Membres absents non excusés : -

Délégations de pouvoir : -

Secrétaire de séance : M. Jean-Renaud KLEIN

REÇU le

10 JUIN 2020

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

OBJET 7 : Autorisation encaissement chèque WTTC

ORDRE DU JOUR

OBJET 1 : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET 2 : ELECTION DU MAIRE

OBJET 3 : DELIBERATION PROCEDANT A LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

OBJET 4 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

OBJET 5 : BUDGET PRIMITIF 2020

OBJET 6 : VOTE DES TAUX

DIVERS :

1. Propositions et explications pour les différentes commissions (à voter lors du prochain Conseil Municipal du 8/06 ou du 15/06/2020)
 2. Propositions des subventions aux associations (à voter lors du prochain Conseil Municipal du 8/06 ou du 15/06/2020)
-

OBJET 1 : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

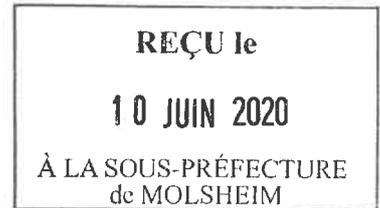
Monsieur Gérard STROHMENGER, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par Monsieur Gérard STROHMENGER – tête de liste « Ensemble pour TRAENHEIM » a recueilli 232 suffrages et a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

M. Frédéric BASTIAN
Mme Constance COUTURE
M. Jean DREYFUSS
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS
M. Jean-Renaud KLEIN
Mme Sabrina LEHN
M. Arnaud MERLIN
M. Nathan MULLER

M. Cyrille MEYER
M. Joël REISZ
Mme Heike ROTHGERBER
M. Jean-Yves STOLLESTEINER
M. Gérard STROHMENGER
M. David WETTERWALD
Mme Nathalie WOLFF



Monsieur Gérard STROHMENGER, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Gérard STROHMENGER cède la Présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Madame Viviane FRITSCH-TREBUS, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Viviane FRITSCH-TREBUS prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Madame Viviane FRITSCH-TREBUS propose de désigner un élu du Conseil Municipal comme secrétaire.

Monsieur Jean-Renaud KLEIN est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Viviane FRITSCH-TREBUS dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

OBJET 2 : ELECTION DU MAIRE

Le 25 mai 2020 à 20 heures :

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Viviane FRITSCH-TREBUS la plus âgée des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents : Mmes Constance COUTURE, Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER, Nathalie WOLFF, MM. Frédéric BASTIAN, Jean DREYFUSS, Jean-Renaud KLEIN, Arnaud MERLIN, Cyrille MEYER, Nathan MULLER, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Gérard STROHMENGER, David WETTERWALD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : -

Monsieur Jean-Renaud KLEIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

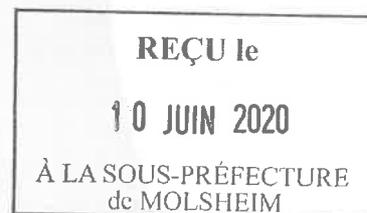
Madame Viviane FRITSCH-TREBUS sollicite deux volontaires comme assesseurs :

Madame Constance COUTURE et Monsieur Frédéric BASTIAN acceptent de constituer le bureau.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombres de votants :	15
Nombres de suffrages déclarés nuls :	0
Nombres de suffrages blancs :	2
Nombres de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8



A obtenu :

- Monsieur Gérard STROHMENGER : 13 (treize) voix
- Monsieur Gérard STROHMENGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

OBJET 3 : DELIBERATION PROCEDANT A LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le 25 mai 2020

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gérard STROHMENGER.

Étaient présents : Mmes Constance COUTURE, Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER, Nathalie WOLFF, MM. Frédéric BASTIAN, Jean DREYFUSS, Jean-Renaud KLEIN, Arnaud MERLIN, Cyrille MEYER, Nathan MULLER, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Gérard STROHMENGER, David WETTERWALD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : -

Monsieur Jean-Renaud KLEIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création de 2 (deux) postes d'adjoints.

OBJET 4 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2 (deux),

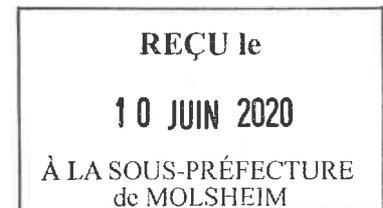
Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Premier tour de scrutin

Nombres de votants :	15
Nombres de suffrages déclarés nuls :	2
Nombres de suffrages blancs :	2
Nombres de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	8



Ont obtenu :

- Madame Viviane FRITSCH-TREBUS :10 (dix) voix
- Monsieur David WETTERWALD :1 (une) voix

- Madame Viviane FRITSCH-TREBUS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint au Maire.

- Election du Second adjoint :

Premier tour de scrutin

Nombres de votants :	15
Nombres de suffrages déclarés nuls :	1
Nombres de suffrages blancs :	1
Nombres de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

A obtenu :

- Monsieur David WETTERWALD :13 (treize) voix

- Monsieur David WETTERWALD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Lecture de la charte de l'élu local par Monsieur le Maire.

OBJET 5 : BUDGET PRIMITIF 2020

Après avoir pris connaissance des propositions de M. le Maire, après en avoir débattu, les conseillers décident à l'unanimité d'approuver le BP 2020 comme suit :

Fonctionnement :	Recettes et dépenses : 458 032,88€
Investissement :	Recettes et dépenses : 106 131,28€

Ce budget est voté au niveau du chapitre en fonctionnement et au niveau de l'article en investissement.

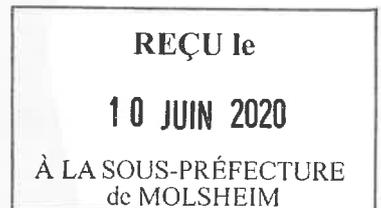
OBJET 6 : VOTE DES TAUX

Pour équilibrer le budget les conseillers décident à l'unanimité de fixer les taux d'imposition comme suit :

Taux 2020 :

Taxe d'habitation :	15,77%
Taxe foncière bâti :	8,13%
Taxe foncière non bâti :	32,12%

Pas d'augmentation par rapport à 2019.



OBJET 7 : ENCAISSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA PART DU WTTC (Westhoffen Traenheim Tennis-Club)

Le WTTC verse une subvention de 3400€ à la Commune de Traenheim pour la rénovation des 2 courts de tennis de Traenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à accepter la participation de 3400€ de la FFT, dans le cadre de la rénovation des 2 courts de tennis
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

DIVERS :

1. Propositions et explications pour les différentes commissions (à voter lors du prochain Conseil Municipal du 8/06 ou du 15/06/2020)
2. Propositions des subventions aux associations (à voter lors du prochain Conseil Municipal du 8/06 ou du 15/06/2020)

Rappel des conditions d'octroi :

Une association doit avoir été déclarée.

La subvention doit être demandée par les instances dirigeantes.

Elle doit concerner :

- un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par l'association,
- ou une action de formation des bénévoles.

La subvention peut être de fonctionnement (couvrir les charges et frais divers) ou d'investissement.

Les administrations et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, ce qui signifie qu'elles n'ont pas à justifier leurs décisions, qui sont sans recours. Il n'y a aucun droit à la subvention, ni à son renouvellement.

Certaines subventions ne peuvent être versées qu'à une association possédant un agrément ministériel.

À savoir :

Une association religieuse ne peut pas recevoir de subventions pour couvrir ses frais relatifs à l'exercice du culte.

Subventions 2019 :

Amicale des sapeurs-pompiers :	500€
Donneurs de sang :	500€
Fondation du Patrimoine :	75€ (déjà payé)
Croix Rouge :	100€
Comité des maladies respiratoires :	150€
M.J.C. :	1000€
Bibliothèque :	500€
Souvenir Français :	100€
Coop. Scolaire OCCE Traenheim :	800€
APE :	300€
Ecole de musique de Westhoffen :	900€
Ecole de musique de Wasselonne :	1200€



TOTAL 6125€

Budget 2020 : 6700€

3. La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au **LUNDI 8 JUIN 2020**.

Fin de séance : 21h50

Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission
Le 27 mai 2020



Le Maire :
Gérard STROHMENGER

Les conseillers municipaux :

M. Frédéric BASTIAN :	
Mme Constance COUTURE :	
M. Jean DREYFUSS	
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS :	
M. Jean-Renaud KLEIN :	
Mme Sabrina LEHN :	
M. Arnaud MERLIN :	

M. Nathan MULLER :	
M. Cyrille MEYER :	
M. Joël REISZ :	
Mme Heike ROTHGERBER :	
M. Jean-Yves STOLLESTEINER :	
M. David WETTERWALD :	
Mme Nathalie WOLFF :	